

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PPCMOI (31, RUE DU PONT)

Avis public de consultation sur un projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier au 31, rue Du Pont (lot 5 125 309) déposée dans le cadre du règlement n° 14-110 portant sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

AVIS PUBLIC est donné, en conformité avec la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*, de ce qui suit :

Que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2015, le conseil municipal a adopté le projet de résolution n° 15-11-175 concernant une demande d'autorisation pour un PPCMOI pour le 31, rue Du Pont, connu comme étant le lot numéro 5 125 309 du cadastre du Québec;

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu à la salle du Conseil de la Municipalité située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, le 9 mars 2016 à 17h30.

Que la demande relative à la conservation d'un kiosque de fruits et légumes consiste à :

- autoriser l'implantation d'un kiosque de vente saisonnier de produits agricoles en bordure de la rue Principale, sur le lot 5 125 309, à une distance de 1,45 mètre (4,75 pieds) de la ligne d'emprise de la rue Principale au lieu de la distance minimale de 3 mètres (9,84 pieds) prescrit au paragraphe b) de l'article 68 du règlement de zonage n° 03-49;
- autoriser que les produits agricoles à vendre ne proviennent pas de l'exploitant même du kiosque agricole;
- autoriser que les comptoirs, panneaux, kiosques et tout autre élément devant servir à exposer la marchandise ne soient pas amovibles;
- autoriser le maintien du kiosque de vente saisonnier de produits agricole du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Que le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Que le projet de résolution peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi et de 8 h à midi le vendredi.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 15^e jour de février 2016.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière